

Rapport minoritaire de la CoFin sur le préavis n°1/2019 Extension et modification du Café du Marché -
installation d'un ascenseur public reliant la rue de Lausanne à la Place du Marché

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 13 février 2019

Rapport minoritaire de la commission des finances sur le préavis n°1/2019 Extension et
modification du Café du Marché - installation d'un ascenseur public reliant la rue de Lausanne à
la Place du Marché

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Suite aux différentes séances de la CoFin et aux conclusions prises par la CoFin dans
son rapport du 4 février 2019, les membres Elbasan Krasniqi et Sébastien Pedroli
déposent le rapport minoritaire suivant :

Préambule :

La Commission ad hoc et la CoFin ayant déjà déposé leur rapport, il n'apparaît pas utile
ici de revenir sur le contenu du préavis de la Municipalité qui est connu de tous.

Il est simplement rappelé que les rapporteurs minoritaires ne partagent pas l'avis de la
majorité de la CoFin et déposent donc le présent rapport minoritaire pour justifier en quoi
il convient de rejeter le préavis de la Municipalité.

Analyse:

Les membres minoritaires de la CoFin entendent attirer l'attention des membres du
Conseil Communal sur ce qui suit :

- D'importants montants, plus de CHF 1,5 mio, ont déjà été investis dans le Café du Marché sans résultat et sans vision d'avenir ;
- La Municipalité semble vouloir promouvoir l'offre culinaire en ville de Payerne, mais rappelons tout de même que la ville de Payerne dispose d'une offre importante de restaurants. De plus, ces restaurants ont déjà des difficultés à s'en sortir, donc il n'est pas très judicieux d'investir dans un tel établissement. Cela est d'autant plus vrai que la Commune de Payerne est déjà propriétaire d'un établissement public. Il apparaît ainsi aux soussignés que le rôle de la Municipalité n'est pas d'être agent immobilier mais plutôt de soutenir des projets d'utilité publique ;
- Le montant en liquidités de CHF 500'000.— pourrait être utilisé pour d'autres objets nettement plus utiles à la Communauté public en général, plutôt qu'être consacré à un seul projet ne concernant qu'un nombre restreint d'habitants ;
- D'importants investissements doivent avoir lieu avant celui d'un café, tels que la rénovation et l'agrandissement des écoles – on ose ici à peine parler de l'état de l'école du Château - (l'éducation, le développement culturel), l'agrandissement de la déchetterie, ... ;
- Certainement aucun investisseur privé ne se lancerait dans ce projet pas rentable, de sorte qu'il n'y a aucune raison d'y investir les deniers publics ;
- Le projet n'est pas rentable et la Commune continuera à perdre encore plus d'argent avec cette version du projet ;
- Ce n'est pas le rôle de la Commune de devenir promoteur de restaurant en subventionnant indirectement le tenancier par un prêt sans intérêt et un loyer préférentiel, contribuant ainsi à une concurrence déloyale vis-à-vis des autres restaurants et cafés de la Ville de Payerne, et encore plus envers l'autre restaurant propriété de notre commune ;
- Les soussignés regrettent également que les engagements pris avec la Paroisse ne soient pas tenus et ont la désagréable impression que la paroisse a dû jouer au bouche-trou provisoire...

Il apparaît ainsi que les membres minoritaires de la Commission estiment qu'il se justifie de prévoir des investissements pour le bien de la communauté, plutôt qu'un restaurant

Rapport minoritaire de la CoFin sur le préavis n°1/2019 Extension et modification du Café du Marché - installation d'un ascenseur public reliant la rue de Lausanne à la Place du Marché

dont seul un nombre limité de personnes pourra profiter, d'autant plus qu'il s'agit d'un investissement à perte.

Il convient donc de rejeter le préavis et d'investir pour le bien de la communauté.

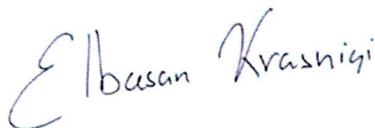
Conclusion:

Au vu de ce qui précède, les rapporteurs minoritaires de la CoFin vous proposent de rejeter le préavis.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Elbasan Krasniqi
Rapporteur



Sébastien Pedrolì

